VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE DOUBLE

BIEN BATI,

Nos 1014 ET 1016 RUE MIRO,

Entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Succession de Mme Charlotte Hespe.

No 63,072—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodge, Encanteur—Bureau, No 134 rue Carondelet—MARDI le 27 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. P. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté 23 octobre 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un cottage double en bois bien bâti Nos 1014 et 1016 rue Miro entre les rues St-Philippe et Ursulines, contenant de chaque côté quatre chambres, office, citerne et hangar et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, désigné par le No 8 sur un devis déposé avec E. L. Gottschalk, ancien notaire, comme devis No 11, ledit lot mesurant d'après ledit devis, 30 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Miro, 30 pieds 9 pouces 5 1/3 lignes de largeur dans le fond et 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La maison est en bon état, à proximité des écoles, marchés, lignes de chars et est un placement de bon rapport.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1900, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, par devant Edward Dinkelspiel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

27 oct—27 28—nov 4 11 15 25 à date

Stoudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Ignace Xavier Streobel.

No 63,311—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, 13 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 7 novembre 1900, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et désignée—

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 7me District, dans l'îlet No 243 borné par les rues Dublin, Septième, Madison et Cohn, mesurant 301 pieds de face sur la rue Dublin, la même profondeur dans le fond le divisant de la balance de l'îlet et 176 pieds de front sur chaque rue: Septième et Cohn.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance s'il y en a, en un an, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer les taxes de 1901.

Acte de vente et tous les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, Esq, notaire.

Frank Zengel, avocat.

11 nov—11 18 25 — déc 2 9 13

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bâtisse désirable en briques à deux étages portant le numéro municipal 929 rue Dumaine. — Mme Florencia Martin vs Augustin Martin, son mari.

No 52,716—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur.—Bureau 636 Place Commerciale, il sera vendu à l'enchère publique JEUDI, le 22 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul juge de la Cour Civile de District Division C, daté et signé le 23 août 1900 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et désignée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dauphine et Bourgogne ledit lot mesurant 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Dumaine par 61 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par Eugène Martin, père de Auguste Martin, intervenant en ceci par achat de Théophile Zeller, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 9 janvier 1893.

Conditions — Comptant. Une moitié des taxes de 1900 devant être payée par l'acquéreur, un dépôt de 10 0/0 exigé pour lier la vente, acte de vente incluant tous les timbres du Revenu de Guerre, pardevant George W. Dearing Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Louis P. Paquet, avocat.

17 oct—17 25—nov 8 18 21 22

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

Dans un bon voisinage

2117 rue Perdido.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, 6 décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 15 octobre 1900, de l'Honorable W. H. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en la succession de Mathew Swords, No 59,010 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un cottage en bois No 2117 rue Perdido, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Galvez et Johnson, contenant galerie et deux chambres, et dans le fond une autre bâtisse en bois contenant deux chambres, hangar, cuve, etc. Le lot de terre est désigné par le No 5 de l'îlet No 25 borné comme il précède, mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après le plan par C. A. Hedin, déposé en l'étude de J. R. Beard et après en l'étude de James Graham, anciens notaires, d'après le plan No 104, près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialem nt garantis par hypothèque et bien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de a date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1900 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant au prix d'achat requis au moment de la vente incluant les timbres du Revenu, aux frais de l'acquéreur.

4 nov—4 11 18 25—déc 2 6

Succession de Andreas Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,620—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pourquoi les pouvoirs pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Ranner exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

THOMAS CONNELL Greffier

Nov—8 11 17

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

MARDI, 27 NOVEMBRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

DE

Propriétés de choix, de valeur et rémunératives du Deuxième District

No 2027 rue Dumaine.
Nos 2323-2327 rue Dumaine.
Nos 2323-2325 rue Ste-Anne.
Nos 814-816 rue Tonti.
Nos 818-820 rue Tonti.
Nos 822-824 rue Tonti.
Nos 2328-2330 rue Ste-Anne.
Nos 2401-2403 rue Dumaine coin Tonti.
No 2549 rue Dumaine et No 902 rue Dorgenois, au coin.
No 910 rue Dorgenois.

Veuve Daniel Becker et al vs F. J. A. Becker.

Dossier No 63,257 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B:

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur — Bureau No 707 rue Commune, — MARDI, 27 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 23 d'octobre 1900, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 255 borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Prieur et Johnson, lequel lot est désigné par le No 65 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, annexé à un acte de M. V. Déjan, notaire, daté le 23 juillet 1883 et commence à une distance de 51' de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 19' 4" 1'" de face à la rue Dumaine, 47' 0" 2'" de largeur sur la ligne du fond, 106' 6" 7'" lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 66 et 112' 10" 7'" sur l'autre ligne de division, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2027 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant, quelques très chambres, hangar, citerne etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district, îlet No 294 borné par les rues Dumaine, St Philippe, Miro et Tonti, lequel lot commence à une distance de 168' de l'encoignure de la rue Miro, et mesurant 33' de face sur la rue Dumaine par 136' 6" 5'" de profondeur et est désigné par le lettre A sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 15 août 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, notaire daté le 5 octobre 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 2323 et 2327 Dumaine, étant la moitié la plus près de la rue Tonti d'une portion de terre acquise par F. A. Sieser de F. A. Sieser Jr., par acte de M. T. Ducros, daté le 12 juin 1885. Enr. B. T., livre 123, p. 243.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne, etc., allées sur les côtés et banquette pavée.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District, îlet No 295 borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Miro et Tonti lequel lot mesurant 33' de face à la rue Ste Anne sur 136' 0" de profondeur et est désigné par le No 4 sur un devis de Basin et Roche, daté le 30 avril 1842, déposé dans le bureau de O. Delarma, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2323 et 2325 rue Ste Anne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne, allées sur les côtés et banquette pavée.

4° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet sus mentionnée et mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti, 30' 7' 7'" de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 148' 10" et 1 1/2'" et est désigné par le No 24 sur le même plan de Basin et Roche; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 814 et 816 rue Tonti; acquis par F. A. Sieser de veuve O. Guérin, par acte de A. Barnett, daté le 20 mai 1864, Enr. B. T. livre 88, p. 104.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne, etc.

5° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet sus-mentionnée, mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti, 30' 7" 7'" de largeur sur la ligne du fond et 148' 6" 1 1/2" de profondeur, et est désigné par le No 25, sur le même devis de Basin et Roche ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 818 et 820 rue Tonti, acquis par F. A. Sieser de Michel Brigponne par acte de Edward Barnett, daté le 2 décembre 1868, Enr. B. T. livre 94 p. 358. Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne etc.

6° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet sus mentionnés, mesurant 30' 9" de face sur la rue Tonti, 30' 7" 6'" de largeur sur la ligne du fond et 148' 10" 1 1/2'" de profondeur et est désigné par le No 26 sur le même devis de Basin et Roche, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 822 et 824 rue Tonti, acquis par F. A. Sieser de A. Cartier, par acte de Phil. Lacoste, daté le 16 mai 1857, Enr. B. T. livre 73, p. 149.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres, cuisine et cabinet, hangars citernes, etc., allées sur les côtés et banquette pavée.

7° Un certain lot de terre situé dans le même district, ilet No 296, borné par les rues Ste Anne, Orléans Tonti et Miro lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 56' 6" 2'" de profondeur vers la droite, et 56' 8" 3'" de profondeur vers la gauche et est désigné par le No 11 sur un devis de J. Communy, daté le 15 Sept. 1844, déposé dans le bureau de P. F. Labarre, et sur un autre devis de A. Castaing, daté le 5 déc. 1849, déposé dans le bureau de A. Ducatel, comme devis 12 du livre des devis No 4, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2328 et 2330 rue Ste Anne, acquis par F. A. Sieser de M. Scholly par acte de M. T. Ducros, daté le 10 Déc. 1873, Enr. B. T., livre 104 p. 1'6. Les améliorations consistent en un cottage en bois contenant deux grandes chambres galerie et deux cabinets, hangars, citernes etc.

8° Un certain lot de terre situé dans le même district, ilet No 313, borné par les rues Dumaine, Tonti, St Philippe et Rocheblave, lequel lot forme l'encoignure des rues Dumaine et Tonti et mesurant 40' de face sur la rue Dumaine, par 97' 5" 4'" de profondeur et face sur la rue Tonti, d'après un devis d'Edgar Pilié daté le 31 juillet 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, daté le 8 octobre 1900 ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2401 et 2403 rue Dumaine, acquis par F. A. Sieser de veuve et héritiers de C. Rebenack, par acte de M. T. Ducros daté le 2 août 1889, Enr. B. T. Livre 131 p. 12. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté quatre chambres et cabinet, hangars, citerne etc.

9° Un certain lot de terre, situé dans le même district, ilet No 332 borné par les rues Dorgenois, Dumaine, Rocheblave et St Philippe, lequel lot forme l'encoignure des rues Dorgenois et Dumaine et mesurant 42' 0" 6'" de face sur la rue Dorgenois par 80' 6" de profondeur et face sur la rue Dumaine et est désigné par la lettre B sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 31 juillet 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 902 rue Dorgenois et par le No 2549 rue Dumaine, étant une partie de la propriété acquise par F. A. Sieser de Jules Lemarié par acte de M. T. Ducros, daté le 2 Oct. 1889 Enr. B. T. livre 132, p. 113.

Les améliorations No 2549 rue Dumaine, consistent en une jolie résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, contenant grand salon double, grand vestibule, belle salle à manger, et quelques autres chambres dans la mansarde sont deux chambres, joli balcon dans la cour est une grande écurie, hangar dépendances citerne et bon puits. La propriété est de bonne qualité et de rapport et de passage pavés.

10° Un certain lot de terre dans le même District et ilet commençant à une distance de 42' 0" 6'" de l'encoignure du mur de ce lot sur la ligne du fond sur une profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 910 rue Dorgenois étant une portion de la propriété acquise par F. A. Sieser de Jules Lemarié par acte de M. T. Ducros, daté le 2 oct. 1889, Enr. B. T. livre 132, p. 113.

Les améliorations No 910 rue Dorgenois comprennent un loti cottage simple en bois, couvert en ardoises contenant trois chambres, hangar de cuisine, citerne, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance en un an ou en un an deux ans de crédit, au l'option des acquéreurs, divisé en paiements égaux, représentés par des billets en des montants donnant satisfaction à l'intérêt des parties, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garantis par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit devant transférer la police aux porteurs des billets, acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et vente sans estimation, avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les vendeurs devant payer toutes les taxes incluant les taxes de 1900, les acquéreurs n'ayant droit aux loyers seulement de et après le passage des actes de vente et le paiement 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'enchérisseur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs incluant les timbres du revenu intérieur.

Chas. F. Claiborne, avocat

27 oct—27 28—Novem 4 11 18 25 26 27

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Marie Aveline Lang, femme décédée d'Alfred Forbede— No 69 333 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, le 28 novembre 1900 à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 octobre 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet numéro 89, borné par les rues Dauphine, Toulouse, Bourgogne et St-Pierre, et mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue Dauphine sur 74 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bonne maison en briques à un étage ayant six chambres, une bâtisse à l'arrière en briques à deux étages ayant cinq chambres, deux citernes, lieux d'aisances, etc., etc. Louée $35 par mois Connue par le numéro 603 rue DAUPHINE.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec privilège et lien de vendeur sur ladite propriété, et stipulant de porter intérêt à huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement l'acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur; ledit acte devant être passé pardevant John R. Legier, notaire public, et de contenir toutes les clauses habituelles de sécurité et les acquéreurs de déposer avec l'enchérisseur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Robert Legier, avocat.

21 oct—21 28—nov 4 11 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONNE

Propriété Remunérative du Second District,

No 605 Rue Dauphine, entre Toulouse et St-Pierre.

Maison en Briques à un Etage, Louée $25 par Mois.

Succession d'Appoline Potter

No 61,272—Cour Civile de District, Division E, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 21 novembre 1900, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 octobre 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet numéro 89, borné par les rues Dauphine, Toulouse, Bourgogne et St-Pierre, et mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue Dauphine sur 74 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bonne maison en briques à un étage ayant six chambres, une bâtisse à l'arrière en briques à deux étages ayant cinq chambres, deux citernes, lieux d'aisances, etc., etc. Louée $35 par mois Connue par le numéro 603 rue DAUPHINE.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec privilège et lien de vendeur sur ladite propriété, et stipulant de porter intérêt à huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement l'acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur; ledit acte devant être passé pardevant John R. Legier, notaire public, et de contenir toutes les clauses habituelles de sécurité et les acquéreurs de déposer avec l'enchérisseur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Robert Legier, avocat.

21 oct—21 28—nov 4 11 18 21

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de propriétés foncières d'Alger

Dans le voisinage de la Grande Calle de Desséchement de la Marine.

Dans l'affaire de Th mas E. Glancey et als. vs Michael Glancey et als.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 61,273.

EN VERTU d'un jugement rendu le 11 juin 1900, et signé le 25 juin 1900, l'Hon. Geo H. Théard, juge, et plus tard, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. R. Théard, ledit ordre daté et signé le 25 octobre 1900 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, MARDI, le 4 décembre 1900, à midi, la propriété suivante:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 5 de l'îlet No 102 borné par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington) Eliza et Eveline, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Webster, 129 pieds de profondeur sur la ligne séparant du lot No 4 et 128 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6.

2° La propriété due dans un et à trois certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 24 de l'îlet No 102, bornée par l'avenue Webster les rues Wagner (autrefois Washington), Eliza et Eveline, lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Webster et de la rue Eliza et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à l'avenue Webster sur 129 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Eliza, et 124 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté, les séparant du lot No 2, Lot No 2, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Webster sur une profondeur de 129 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté contiguë au lot No 1 et 129 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne le séparant entre les lots Nos 2 et 3. Lot No 24 formant l'encoignure de la rue Wagner (autrefois Washington) et la rue Eliza et mesurant 31 pieds 9 pouces de façade à la rue Washington, la même largeur dans le fond sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne des profondeur et façade à la rue Eliza et 129 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 3. La propriété douzièmement décrite est vendue sujette au droit d'usufruit de Mme Owen Glancey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devront payer frais de vente incluant les timbres du revenu, pardevant Robert J. Maloney notaire, et devant assumer les taxes de 1900 en plus et au dessus du prix au moment de l'adjudication. J. L. Onorato, courtier et encanteur se propose fonctions. 303 rue Baronne. Les plans de la Bourse.

28 oct—28 nov 4 11 18 25—4 c 2 3 4

VENTE A L'ENCAN

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James M. Walsh.

No 63,361—De la Cour Civile de District Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 824 rue Commune—MARDI le 27 novembre 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 8 novembre 1900, à mes adresses, je procéderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur.

Une montre en or.

2 billets à recevoir signés par Martin Bagley pour la somme de $1 316.30 chaque payable à l'ordre de James M. Walsh, 3 et 4 ans après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité

Conditions—Comptant.

N. R. Roberts avocat.

13nov—13 20 27

ANNONCES JUDICIAIRES

JUGEMENT.

COUR CIVILE DE DISTRICT Paroisse d'Orléans—No 61,261. Division A—Henri Ledoux vs Fernand Beauregard.

Pour les raisons verbalement données par la Cour, la loi et l'évidence étant en faveur du plaignant.

Il est ordonné que l'exception à la juridiction de cette cour soit rejetée.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété, qu'il y ait jugement dans cette affaire décrétant que le défendant Fernand Beauregard, soit incapable de jouir des droits d'une personne et de ses propriétés et qu'il soit et est par la présente déclaré interdit.

Il est de plus ordonné et décrété que Cyril Fazende soit appointé curateur ad hoc pour ledit défendant et que Henri Ledoux soit appointé son curateur et que le Dr Henri Bayon soit appointé surintendant, prêtant serment comme tel et se conformant autrement à tout ce qui est requis par la loi.

Il est de plus ordonné et décrété que les frais de ces procédures soient payés des propriétés dudit interdit.

Jugement rendu en plaine Cour le 25 juin 1900.

Jugement signé en plaine Cour, après lecture, le 29 juin 1900.

Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme,

P. A. DUCOING, Député-Greffier.

13 nov—13 28—déc 11

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de meubles de maison, etc.

Instruments de voyer, etc.

Charles L. Shepard vs R. L. Hogue.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 63,024—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 19 novembre 1900, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Chartres et Royale—

Un lot assorti de meubles de maison, divers, etc.

Aussi un lot d'instruments de voyers, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Parkerson & Tobin, avocats pour le plaignant.

8 nov—8 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi, 28 Novembre 1900

Vente de Propriété du Premier District.

Mme Elizabeth Beck vs J. D. Blady et lin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,201.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 20 décembre 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, Rampart (Laurent) et Saratoga, mesurant vingt-neuf pieds, trois pouces et deux lignes de face à l'avenue Jackson sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles et désigné comme lot No 14 sur un devis de L. Reizenstein, le 8 mars 1862.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16nov—16 23 30—déc 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 915 rue Bourbon entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Edward Langsdorff vs veuve V. M. Man de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 63,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 décembre 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 76 borné par les rues Bourbon, Dauphine, Dumaine et St-Philippe ledit lot mesurant quarante-quatre pieds dix pouces et trois quarts de pouce de face sur la rue Bourbon par cent vingt huit pieds quatre et quatre huitièmes de pouce de profondeur d'après un devis de Bourgeret daté le sept janvier 1889.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Sherif Civil de la paroisse d'Orléans

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant

16 nov—16 23 30—déc 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Connue comme No 2334 rue St-Pierre, entre Miro et Tonti.

Ernest A. Carrere vs Norman S. Bahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 63,288—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 décembre 1900, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Miro, Tonti et Promenade Carondelet, désigné par le No deux et mesurant trente pieds de face à la rue St Pierre sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un devis fait par L. Soniat, voyer, et le devis fait par L. Surgi, député voyer, le 10 octobre 1844, et déposé dans le bureau de P. Labarre, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

16 nov—16 23 30—déc 7 14 20

In re Marie Elizabeth Julien Lefebre, absente.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,638 - Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James P. Fred et, curateur de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Dufour et Dufour, avocats.

13 nov—13 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Sixième District.

A VENDRE EN BLOC,

Louis Joubert vs succession de Julien Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63 432—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 20 décembre 1900, à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un lot de terre désigné par le No 4 de Greenville, borné par les rues Lowerline, Pine, Market et Elizabeth.

2° Un lot de terre désigné par le No 25, de Greenville, borné par les rues Lowerline, Pine, Ferdinand et Elizabeth.

3° Cinq lots de terre désignés par les Nos 7, 9, 16, 17 et 18, de l'îlet No 26 de Greenville, bornés par les rues Broadway, Pine, Elizabeth et Ferdinand, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, le 16 avril 1899 lesquels lots mesurent: Lots Nos 7 et 9 chacun trente pieds sur la rue Elizabeth, par cent vingt pieds de profondeur. Lots 16 17 et 18 mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Broadway, par cent vingt pieds de profondeur; lot 16 forme l'encoignure des rues Broadway et Ferdinand.

4° Trois lots de terre désignés par les numéros 18, 19 et 20, de l'îlet No 27 de Greenville d'après un devis annexé à un acte de vente mentionné plus loin; borné par les rues Broadway, Ferdinand, Elizabeth et Chestnut, mesurant chacun trente pieds sur la rue Broadway par cent vingt pieds de profondeur.

5° Tout ce qui reste de l'îlet original No 13 de Greenville, originairement borné par les rues Foucher, maintenant Magnolia, Broadway Front ou Water, et Pine, laquelle portion restante dudit îlet, mesurant deux cent quarante pieds de face à la rue Magnolia, cent quatre vingt douze pieds de face à la rue Broadway, de la cent cinq pieds plus ou moins, le long de la base de la nouvelle Levée, de là le long du chemin public à la rue Pine, de là vingt cinq pieds et quatre lignes de face à la rue Pine.

6° Quatre lots de terre désignés sur devis de E. Buisson daté le 15 avril 1836 par les Nos 4, 7, 8 et 9 de l'îlet No 37 de Greenville borné par les rues Broadway, Oliver et Chestnut et Tonti, lesquels lots mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Oliver par cent trente cinq pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Oliver et Chestnut.

7° Dix lots de terre dans l'îlet No 13 de Bloomingdale borné par les rues State, les rues Magnolia et Constance et la rue de Hurtaville, lesquels lots sont désignés par les Nos 1 à 5 et 14 à 18 et mesurant chacun trente pieds de face sur l'avenue